

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mardi, 23 juillet 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur

Serge Deschênes,

maire

Monsieur

Dave Prévéreault,

conseiller

Monsieur

Jean-François Gauthier,

conseiller

Monsieur Monsieur Julien Normand,

conseiller

Raynald Foster,

conseiller

Madame

Sylvie Ostigny,

conseillère

Εt

Madame

Dania Hovington,

dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18h33 et vérifie le quorum.

2019-07-188 6872

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2019-07-189 6872

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 350-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 341-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie

par le Code municipal et par la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'

un règlement de zonage (341-18) et ses

amendements en vigueur s'appliquent au

territoire municipal;

ATTENDU QUE

le Conseil a jugé à propos de modifier le

règlement de zonage au regard des objets de ce

règlement;

ATTENDU QUE

le cahier des spécifications portant le numéro #-

35019-01 fait partie intégrante du présent règlement et modifie le cahier des spécifications

en vigueur;

ATTENDU QU'

un avis de motion a dûment été donné lors de la

séance ordinaire du 10 juin 2019;

ATTENDU QU'

un projet de règlement a été adopté le 10 juin

2019;

ATTENDU QU'

une consultation publique a eu lieu le 25 juin

ATTENDU QU'

un second projet de règlement a été adopté le 26

juin 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement portant le numéro 350-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

Procès-verbal du Consell du Village de Pointe-aux-Outardes

2019-07**-**190 6873 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 351-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION NUMÉRO 343-18 ET SES AMENDEMENTS EN
VIGUEUR EN VUE DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA
RECONSTRUCTION OU LA RÈFECTION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE
PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS

ATTENDU QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie

par le Code municipal et par la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'

un règlement de construction (343-18) et ses

amendements en vigueur s'appliquent au

territoire municipal;

ATTENDU QUE

le Conseil a jugé à propos de modifier le

règlement de construction au regard de l'objet de

ce règlement;

ATTENDU QU'

un avis de motion a dûment été donné lors de la

séance ordinaire du 10 juin 2019;

ATTENDU QU'

un projet de règlement a été adopté le 10 juin

2019;

ATTENDU QU'

une consultation publique a eu lieu le 25 juin

2019;

ATTENDU QU'

un second projet de règlement a été adopté le 26

juin 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement portant le numéro 351-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

2019-07-191 6873

ÉCLAIRAGE TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE

les cours de soccer se terminent vers 20 h 30, et

qu'à partir du mois d'août, il manque de

luminosité pour la dernière heure ;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de Lumen inc. pour la

fourniture d'un éclairage temporaire pour le terrain

de soccer :

CONSIDÉRANT QUE

ces luminaires pourront aussi être utilisés afin

d'améliorer l'éclairage lors d'activités qui auront

lieu en soirée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 3 luminaires DEL 300W avec étriers, auprès de Lumen inc., au coût de 1 504,26 \$, plus taxes

Il est également résolu que le montant pour cet achat soit pris dans le surplus accumulé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 18h42.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/ SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.